

210, rue Hassiba Ben Bouali

Nif :41600100000007

Direction Générale de l'Administration des Moyens et des Systèmes de Paiement

Direction des Moyens Généraux

Sous-direction des Projets

Service des Marchés

AVIS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT

N°01/BA/ DGAMSP/ DMG/ SDP/ SM/ 2024

(Phase I présélection)

La Banque d'Algérie lance un Avis de Concours d'Architecture National Restreint pour la **maîtrise d'œuvre (Etudes, suivi et contrôle) du projet de réalisation d'un centre de vacances à la Zone d'Expansion Touristique(ZET) D'EL BATTAH-TARF.**

Les bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études agréés par le conseil national de l'ordre des architectes **ayant réalisé au moins un projet similaire**, intéressés par le présent avis sont invités à retirer le cahier des Charges y afférent, contre paiement d'une somme de **dix mille Dinars Algériens (10.000,00DA)** à l'adresse ci-après :

Banque d'Algérie

Direction Générale de l'Administration des Moyens et des Systèmes de Paiement

Direction des Moyens Généraux

Sous/Direction de l'Administration Générale

Service des Marchés 1^{er} étage

210, rue Hassiba Ben Bouali, Alger

Tel /Fax : 021 67 52 32 /021 67 52 19 -021 67 51 95/ 021 68 35 40

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : **Banque d'Algérie, Direction des Services Juridiques, Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés, 4^{ème} étage, bureau n°215, sis au 08, Boulevard ZIGHOUD Youcef, Alger**, sous double enveloppe fermée.

L'enveloppe intérieure doit être fermée et cachetée mentionnant le nom et l'adresse exacte du soumissionnaire.

L'enveloppe extérieure doit être fermée et strictement anonyme ne portant que la mention suivante :

AVIS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT

N°01/BA/ DGAMSP/ DMG /SDP/ SM/ 2024

(Phase I présélection)

LA MAITRISE D'ŒUVRE (ETUDES, SUIVI ET CONTROLE) DU PROJET

DE REALISATION D'UN CENTRE DE VACANCES

AU NIVEAU DE LA Z.E.T D'EL BATTAH-TARF-

« A NE PAS OUVRIR »

NB : Le dossier « de candidature et l'offre technique » ne doit comporter aucune référence ou indication sur le montant de l'offre. Les pièces réglementaires doivent être en cours de validité.

Seuls les bureaux d'études ou les groupements de bureaux d'études ayant retiré le cahier des charges auront le droit de soumissionner.

Dans le cas d'un groupement momentané de bureau d'études , le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulations contraires dans le protocole d'accord.

Il est exigé que le soumissionnaire :

- **Ait réalisé au moins un (01) projet similaire en étude et suivi que le projet objet du présent cahier des charges durant les douze (12) dernières années ;**
- " **Est considéré comme projet similaire, un projet réalisé (en tous corps d'états) en étude et suivi d'un centre de vacances de même envergure ou équivalent tel que : hôtel 3 étoiles ou station touristique de 300 lits ou un projet de catégorie D et plus.**
- **et que le chiffre d'affaires le plus élevé des cinq (05) dernières années soit au minimum égal ou supérieur à 6.000.000,00 DA.**

La date limite de dépôt des offres de la phase I (présélection) est fixée au **lundi 13/05/2024 à 16 h 00 mn.**

Les soumissionnaires souhaitant assister à la séance d'ouverture des plis sont invités à se présenter à l'adresse suivante : **08, Boulevard ZIGHOUD Youcef Alger, 1^{ère} étage : salle BESSEKHOUD, le mardi 14/05/2024 à 10h00 mn**